

ment à leurs traditions mais dans un esprit nettement canadien.

En appliquant sa politique de multiculturalisme dans un cadre bilingue, le gouvernement apportera son aide de quatre façons différentes:

Premièrement, compte tenu de ses ressources, le gouvernement s'efforcera d'aider tous les groupes culturels canadiens qui ont manifesté le désir et la volonté de développer la capacité de s'accroître et d'ajouter à la vie canadienne, et dont le besoin d'assistance est évident, qu'il s'agisse de petits groupes faibles ou de groupes importants et fortement organisés.

Deuxièmement, le gouvernement aidera les membres de tout groupe culturel à surmonter les barrières culturelles qui les empêchent de participer pleinement à la société canadienne.

Troisièmement, le gouvernement favorisera les rencontres et échanges entre tous les groupes culturels du Canada dans l'intérêt de l'unité nationale.

Quatrièmement, le gouvernement continuera d'aider les immigrants à apprendre au moins l'une des deux langues officielles et à s'intégrer entièrement dans la société canadienne.

[Français]

Monsieur le président, je le répète, le gouvernement a accepté en principe toutes les recommandations faites aux ministères et organismes fédéraux. Nous sommes également disposés à collaborer avec les pouvoirs provinciaux pour assurer l'application des recommandations portant sur des secteurs de responsabilité provinciaux ou fédéraux-provinciaux.

Divers organismes fédéraux ont mis sur pied, il y a quelque temps, certains programmes que la Commission a appuyés ou recommandés. C'est le cas, par exemple, de la Direction de la citoyenneté, du Conseil de la radio-télévision canadienne et de son prédécesseur, le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, de l'Office national du film et du Musée de l'homme. Ces programmes seront révisés, élargis et accrus; ils bénéficieront du surplus de crédits nécessaire.

Quelques recommandations, dont l'application relève de la compétence provinciale, exigeront la coordination des efforts des deux paliers de gouvernement. J'ai d'abord écrit aux premiers ministres provinciaux pour les informer de la position du gouvernement fédéral et pour solliciter leur collaboration. Je chargerai des fonctionnaires de pousser plus loin cette consultation.

Je désire déposer à la Chambre les détails de la réponse du gouvernement à chacune des recommandations de la Commission.

Je dois faire remarquer qu'avant de lancer certains programmes, il faudrait mettre au point des projets-pilotes ou faire des recherches supplémentaires à court terme. Dès que ces études préliminaires seront terminées, on annoncera et organisera d'autres programmes pour lesquels on consentira les fonds et le personnel nécessaires.

Il appartient à la Direction de la citoyenneté du secrétaire d'État de donner suite à ces recommandations. Cet organisme est maintenant chargé des questions relatives à l'intégration sociale des immigrants et à l'activité culturelle de tous les groupes ethniques. On formera un comité représentant tous les organismes intéressés et qui coordonnera les efforts du gouvernement fédéral.

[Traduction]

Pour conclure, je désire souligner que, selon le gouvernement, le multiculturalisme dans un cadre bilingue con-

[Le très hon. M. Trudeau.]

tribue à assurer à l'individu sa liberté de choix. Nous sommes libres d'être nous-mêmes. Mais il ne faut pas s'en remettre au hasard. Il faut protéger et rechercher cette liberté. Si elle est compromise chez certains groupes ethniques, elle est compromise partout. Le gouvernement entend éliminer ce danger et protéger cette liberté.

Monsieur l'Orateur, je dépose ce document. La Chambre voudra peut-être qu'il paraisse en appendice au hansard, vu son importance et sa portée de longue durée.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: Le texte du document précité paraît en appendice, pages 8580-8585.]

L'honorable Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, voilà d'excellentes paroles de la part du premier ministre. Cette déclaration de principe du gouvernement, c'est-à-dire le principe de la préservation et de la mise en valeur de nombreuses traditions culturelles qui existent dans notre pays, sera très bien accueillie, j'en suis sûr. J'estime qu'il est grand temps que le gouvernement admette enfin la complexité de l'identité culturelle du Canada.

[Français]

Je voudrais dire tout de suite, monsieur le président, que l'accent que nous avons mis sur le multiculturalisme ne constitue en aucune façon une attaque contre la dualité fondamentale de notre pays. Ce que nous voulons, nous, c'est la justice pour tous les Canadiens. Ce que nous voulons, c'est la reconnaissance de la diversité culturelle de notre pays.

[Traduction]

Il est grand temps que le gouvernement reconnaisse enfin la validité de ce que nous essayions de dire à l'occasion du débat sur le projet de loi sur les langues officielles auquel nous avons alors proposé un amendement reconnaissant le droit de parler d'autres langues et l'importance de participer au développement et à la préservation des autres cultures. Nous avons présenté cet amendement à cette fin. Nous sommes heureux de voir que le gouvernement reconnaît ce matin l'importance des droits des autres groupes culturels, même si notre amendement avait alors été rejeté d'emblée. Je suis heureux que le gouvernement ait vu clair mais je dois aussi dire que je regrette que, malgré sa valeur, cette déclaration n'ait pas été faite beaucoup plus tôt.

Néanmoins, en dehors de ce qu'ont dit les députés de notre parti et d'autres aussi, le quatrième volume du rapport B et B a paru, je crois, dès le début de 1970 et je dirai très sincèrement qu'en n'en adoptant pas plus tôt les recommandations, le gouvernement a soulevé de la méfiance et des doutes dans l'esprit des autres groupes ethniques quant à l'importance qu'il leur accorde. Je dois dire que si l'on juge d'après l'efficacité de l'action gouvernementale d'encouragement de l'épanouissement culturel de notre population autochtone de ce qui se passera dans ce domaine plus étendu à part les déclarations de principe, les divers groupes ethniques du Canada qui ne sont pas d'origine française ou anglaise n'ont pas grand chose à espérer. En ce qui concerne les autochtones, les déclarations de nobles principes n'ont pas manqué, mais les résultats brillent par leur insignifiance et l'on peut douter, pour citer un exemple, que le gouvernement s'efforce suffisamment dans le sud-est de l'Alberta à aider les autochtones à étudier leur propre langue.